



pension alimentaire payée partiellement

Par **6337danielr**, le **01/02/2011** à **18:44**

bonsoir

voici ma question

le père de mes 2 enfants vient de payer partiellement la pension alimentaire de février avec pour raison la déduction de factures qu'il aurait payée (photocopie à l'appui carte de train 12-25 au nom de l' enfant mais avec son adresse ainsi qu'une visite chez le médecin et les frais de médicaments(ma fille a été malade pendant son weekend de garde)

en a t-il le droit ?

Bien sur je ne conteste pas les frais médicaux que je pensais lui rembourser mais pour la c

Par **Laure11**, le **01/02/2011** à **18:56**

Pour le médecin, les enfants sont sur la SS et sa mutuelle ? ou ils sont avec vous ?

Si les enfants sont avec vous, OK, vous le remboursez.

Pour la carte de train, il n'a pas à vous la faire rembourser.

Contactez un huissier avec votre jugement, expliquez lui et il se chargera de récupérer le coût de la carte de train.

ça coûtera plus cher au père que s'il vous la rembourse.

Par **Domil**, le **01/02/2011** à **19:05**

[citation]Si les enfants sont avec vous, OK, vous le remboursez. [/citation]

non, le père doit prendre ses enfants sur sa carte vitale tout comme la mère.

Il n'a pas le droit de ne pas payer totalement la pension alimentaire. Si la mère le désire, c'est un motif pour mettre en place le paiement direct (saisie sur salaire)